



Nieul/87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

2023/55

EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

5 DECEMBRE 2023

Membres :	19
Présents :	13
Représentés :	14
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le 5 décembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 30 novembre deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Calomine Benoît, Crouzit Sébastien (arrive à 19h12), Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Reaully Paola, Sage Pascale.

Absents excusés : Bruyère Nathalie, Chauchet Emilie, Gaspard Céline, Pagnou Pascal donne procuration à Ruaud Jean-Luc.

Absents : Crespy Benjamin, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Pascale Sage

Objet : Ecole élémentaire – Subvention exceptionnelle – classe découverte

L'école élémentaire Irène Joliot Curie organise dans le cadre du projet d'école une classe découverte du 4 au 8 mars 2024 à Saint Lary (Hautes Pyrénées) au Centre d'hébergement L'Estibère.

Les 4 classes de l'école sont concernées. Le budget s'élève à 34 035 €.

La commune participe à hauteur de 14.58 €/élève/nuitée (tarif 2023) soit environ 4 723 €.

L'Amicale pour les Ecoles participe à hauteur de 7 000 €.

Le coût par élève serait de 186 € / élève à la charge des familles.

Les enseignants sollicitent une aide complémentaire exceptionnelle.

La commission scolaire propose une aide à hauteur de 1 000 €.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide exceptionnelle de 1 000 € pour la classe découverte à Saint Lary du 4 au 8 mars 2024 et sera versée au vu d'un état de présence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 5 décembre 2023

Madame la Maire, Béatrice Tricard

